



File / Dossier : CBC – Radio and Simulcasts (2009-2020) /
SRC – Radio et diffusion simultanée (2009-2020)

April 26, 2018

[CB-CDA 2018-091]

AVIS DE LA COMMISSION

Le 28 février 2018, dans l'avis 2018-032, la Commission a entamé l'examen conjoint de plusieurs tarifs portant sur la radio et la diffusion simultanée de la SRC, dont le tarif Artisti – SRC pour les années 2015 à 2020.

Le 16 mars 2018, dans l'avis 2018-050, la Commission demandait à tous les opposants aux tarifs faisant l'objet de l'examen conjoint de confirmer leur intention de participer à l'instance, autrement ils seraient réputés s'être retirés.

Ces deux avis ont été envoyés à M^e Dionne, l'avocat ayant déposé l'opposition de l'ADISQ au projet de tarif d'Artisti pour les années 2018-2020. L'intention de participer de l'ADISQ n'a pas été confirmée. Elle a par conséquent été réputée avoir retiré son opposition.

Le 24 avril 2018, M^e Dionne a présenté une requête à la Commission afin que le statut d'opposante de sa cliente, l'ADISQ, au tarif Artisti – SRC pour les années 2018-2020 soit rétabli (voir la requête ci-jointe de l'ADISQ). Au soutien de sa requête, M^e Dionne invoque le fait que l'ADISQ n'a jamais reçu l'avis 2018-050 de la Commission et que la communication avec sa cliente a été imparfaite.

Comme elle le fait pour tous les opposants lorsqu'elle initie des examens de tarifs, la Commission a communiqué directement avec l'avocat au dossier, c'est-à-dire celui ayant déposé l'opposition pertinente. Dans ces circonstances, la Commission n'avait pas à envoyer ses avis directement à l'ADISQ.

Toutefois, la Commission note qu'une communication imparfaite entre l'ADISQ et son avocat M^e Dionne semble avoir mené à un retrait involontaire de l'ADISQ de la présente affaire. Pour cette raison, et à moins que les parties ne s'y opposent avec motifs au plus tard le **lundi 30 avril 2018**, la Commission accepte la requête de l'ADISQ et rétablit le statut d'opposante de l'ADISQ au tarif Artisti – SRC pour les années 2018-2020. Au même moment, Artisti pourra produire ses observations sur la question du statut d'opposante de l'ADISQ qu'elle avait soulevée dans son courriel du 14 mars 2018 (voir ci-joint).

Finalement, la Commission a reçu le 24 avril 2018 un échéancier des procédures conjointement proposé par Ré:Sonnet, SOCAN, Artisti et la SRC (voir ci-joint). La Commission prend note de l'intention de l'ADISQ d'accepter l'échéancier et émettra le calendrier des procédures en temps opportun.

NOTICE OF THE BOARD

On February 28, 2018, in Notice 2018-032, the Board initiated the joint examination of several tariffs applicable to CBC Radio and Simulcasts, including the Artisti – CBC Tariff for the years 2015 to 2020.

On March 16, 2018, in Notice 2018-050, the Board asked all objectors to the tariffs being jointly examined to confirm their intent to participate in the proceeding, otherwise they would be deemed to have withdrawn.

Both of these notices were sent to Mr. Dionne, counsel who filed ADISQ's statement of objection to the proposed Artisti – CBC Tariff for 2018-2020. ADISQ's intention to participate was not confirmed. Consequently, it was deemed to have withdrawn its objection.

On April 24, 2018, Mr. Dionne requested that the Board reinstate ADISQ as an objector to the Artisti – CBC Tariff for the years 2018-2020 (see request attached). In support of this request, Mr. Dionne alleges that ADISQ never received the Board's Notice 2018-050 and that communications with his client were imperfect.

As it does with all objectors when it initiates the examination of a tariff, the Board communicated directly with counsel on record, that is counsel having filed the objection. In these circumstances, the Board did not have to send the notices directly to ADISQ.

However, the Board recognizes that imperfect communications between ADISQ and its counsel Mr. Dionne appear to have resulted in the involuntary withdrawal of ADISQ from this proceeding. As such, and unless Parties object and file submissions to that effect by no later than **Monday, April 30, 2018**, ADISQ's request will be granted and it will be reinstated as an objector to the Artisti – CBC Tariff for 2018-2020. By that same date, Artisti may file submissions with respect to the objector status of ADISQ, as raised in its email of March 14, 2018 (see attached).

Lastly, the Board received on April 24, 2018, a joint proposed Schedule of Proceedings from Re:Sound, SOCAN, Artisti and CBC (see attached). The Board takes note that ADISQ intends to accept the schedule and will issue the Schedule of Proceedings in due course.